



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-sept mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Robert JEULIN, Premier Adjoint au Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 21 mai 2025.

PRÉSENTS : M. Robert JEULIN, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoints, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Alain TOUCHARD, Maire, Mme Odile MATHIEU, Adjointe, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Martine LESAGE, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET et M. Mathieu HENRI, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Alain TOUCHARD donne pouvoir à M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU donne pouvoir à M. Jacques SEGUIN, Mme Annie TAVENNEC donne pouvoir à M. Philippe MOREAU, Mme Catherine VENOT-REIG donne pouvoir à M. Jérémy VANBERSEL, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP, Madame Valérie BOURDON donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ et M. Mathieu HENRI donne pouvoir à Mme Sophie LOPES.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



7.1 : FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES :

2025-31. EXAMEN DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 DE LA COMMUNE :

Monsieur Robert JEULIN, Premier Adjoint au Maire, rappelle que le Budget Supplémentaire permet :

1. La reprise des résultats de l'exercice écoulé.
2. L'intégration des restes à réaliser sur les programmes d'investissement.
3. L'inscription de nouveaux crédits dans le cadre d'opérations nouvelles et d'ajustement de crédits.

1. La reprise des résultats de l'exercice écoulé :

Le Compte Financier Unique 2024 laisse apparaître :

- Un besoin de financement d'investissement : 250 266,91 €.

L'intégration des restes à réaliser sur les programmes d'investissement :

Le reste à réaliser est l'ensemble des crédits d'investissement non utilisés et ayant fait l'objet d'engagement dans le cadre de l'exécution du budget de l'année 2024.

- Dépenses : 437 615,48 €.

- Recettes : 1 918 666,00 €.

L'inscription de nouveaux crédits dans le cadre d'opérations nouvelles :

- **Nouveaux crédits de fonctionnement et d'investissement :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :**Recettes :**

Chap. / Article	Libellé	BP 2025	BS 2025	Total Budget
002	Résultat reporté ou anticipé	-	611 581,10 €	611 581,10 €
013	Atténuation de charges	3 500,00 €	- €	3 500,00 €
70	Produits des services	757 000,00 €	- €	757 000,00 €
73	Impôts et taxes	3 000 000,00 €	- €	3 000 000,00 €
731	Fiscalité locale	3 980 000,00 €	69 450,00 €	4 049 450,00 €
74	Dotations et participations	1 276 000,00 €	17 768,90 €	1 293 768,90 €
75	Autres produits gestion courante	197 000,00 €	33 000,00 €	230 00,00 €
77	Produits spécifiques	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	5 300,00 €	- €	5 300,00 €
TOTAL		9 220 800,00 €	731 800,00 €	9 952 600,00 €

Dépenses :

Chap. / Article	Libellé	BP 2025	BS 2025	Total Budget
011	Charges à caractère général	2 455 000,00 €	158 280,00 €	2 613 280,00 €
012	Charges de personnel	4 694 800,00 €	60 000,00 €	4 754 800,00 €
014	Atténuation de produits	164 000,00 €	68 460,00 €	232 460,00 €
65	Autres charges gestion courante	530 000,00 €	25 000,00 €	555 000,00 €
66	Charges financières	70 000,00 €	- €	70 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
68	Dotations aux provisions	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
023	Virement à la section d'investis.	400 000,00 €	420 060,00 €	820 060,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	900 000,00 €	- €	900 000,00 €
TOTAL		9 220 800,00 €	731 800,00 €	9 952 600,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :**Recettes :**

Chap. / Article	Libellé	BP 2025	Restes à réaliser N-1	BS 2025	Total Budget
10	Dotations Fonds divers Réserves	585 000,00 €		23 000,00 €	608 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			250 266,91 €	250 266,91 €
13	Subventions d'investissement	40 000,00 €	517 091,00 €		557 091,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 046 710,00 €		-125 512,00 €	921 198,00 €
27	Autres immobilisations financières	24 000,00 €			24 000,00 €

021	Virement de la section de fonction.	400 000,00 €		420 060,00 €	820 060,00 €
024	Produits des cessions		1 401 575,00 €	56 352,00 €	1 457 927,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	900 000,00 €		- €	900 000,00 €
TOTAL		2 995 710,00 €	1 918 666,00 €	624 166,91 €	5 538 542,91 €
			2 542 832,91 €		

Dépenses :

Chap. / Article	Libellé	BP 2025	Restes à réaliser N-1	BS 2025	Total Budget
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00 €			2 000,00 €
16	Remboursement d'emprunts	410 000,00 €		- €	410 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	131 700,00 €	2 967,60 €	7 600,00 €	142 267,60 €
204	Subventions d'équipements versées	404 810,00 €		122 200,00 €	527 010,00 €
21	Immobilisations corporelles	956 900,00 €	434 647,88 €	244 100,00 €	1 635 647,88 €
23	Immobilisations en-cours	1 085 000,00 €			1 085 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	5 300,00 €		- €	5 300,00 €
SOUS-TOTAL		2 995 710,00 €	437 615,48 €	373 900,00 €	3 807 225,48 €
001	Solde d'exécution reporté			1 731 317,43 €	1 731 317,43 €
TOTAL			2 542 832,91 €		5 538 542,91 €

La vue d'ensemble du Budget Supplémentaire de la commune pour l'année 2025 se répartit comme suit :

Balance Générale du Budget Supplémentaire 2025		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	731 800,00 €	731 800,00 €
Investissement	2 542 832,91 €	2 542 832,91 €
Total Général	3 274 632,91 €	3 274 632,91 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Supplémentaire 2025 à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 28 mai 2025.

Par délégation du Maire,

Le troisième Adjoint,

Jacques SEGUIN

Transmis au Représentant de l'État le : 28 mai 2025.

Publié ou notifié le : 2 juin 2025.

